

Tarifs applicables au 15/04/2019

TRANSACTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 5 000€ TTC pour un prix de vente inférieur ou égale à 63 000€

Rémunération de 8% TTC du prix de vente pour une prix de vente compris entre 63 001€ et 100 000€

Rémunération forfaitaire de 8 000€ TTC pour un prix de vente compris entre 100 001€ et 115 000€

Rémunération de 7% TTC du prix de vente pour une prix de vente compris entre 115 001€ et 143 000€

Rémunération forfaitaire de 10 000€ TTC pour un prix de vente compris entre 143 001€ et 167 000€

Rémunération de 6% TTC du prix de vente pour une prix de vente compris entre 167 001€ et 208 000€

Rémunération forfaitaire de 12 500€ TTC pour un prix de vente compris entre 208 001€ et 250 000€

Rémunération de 5% TTC du prix de vente pour une prix de vente supérieur ou égal à 250 000€

Rémunération de 6% TTC du prix de vente pour les terrains et les programmes neufs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

● Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 8€ TTC par m²

Honoraires à la charge du locataire : 8€ TTC par m²

● Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

Part bailleur : 3€ TTC par m²

Part locataire : 3€ TTC par m²

